



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau des Réglementations
et des Élections

- DOC 26bis -

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation unique présentée par la SAS FUTURES ENERGIES PAYS DU BARROIS sur le territoire des communes de Annonville, Domremy-Landeville et Saint-Urbain-Maconcourt

Conformément au code de l'environnement, le préfet de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté n° 2035 du 31 août 2017 la réalisation d'une enquête publique **du 2 octobre 2017 au 2 novembre 2017 inclus (jusqu'à 18h)** sur la demande présentée par la SAS FUTURES ENERGIES PAYS DU BARROIS en vue d'obtenir l'autorisation unique relative à l'**exploitation d'un parc éolien de cinq aérogénérateurs** sur le territoire des communes de Annonville, Domremy-Landeville et Saint-Urbain-Maconcourt.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact, et pourra faire part de ses observations :

- sur les registres d'enquête déposés en mairies de Annonville, Domremy-Landeville et Saint-Urbain-Maconcourt, aux heures d'ouverture au public ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Urbain-Maconcourt, siège de l'enquête (Rue de l'Eglise – 52300 Saint-Urbain-Maconcourt) ;
- par voie électronique à l'adresse pref-icpe@haute-marne.gouv.fr ;

M. Daniel KERLAU, retraité du de la gendarmerie nationale, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, **en mairie de Annonville** :

- le mercredi 4 octobre 2017 de 15h00 à 18h00
- le samedi 14 octobre 2017 de 9h00 à 12h00

en mairie de Domremy-Landeville :

- le mercredi 18 octobre 2017 de 15h00 à 18h00
- le samedi 21 octobre 2017 de 9h00 à 12h00

et en mairie de Saint-Urbain-Maconcourt :

- le jeudi 26 octobre 2017 de 17h30 à 20h30
- le jeudi 2 novembre 2017 de 15h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau des réglementations et des élections) et dans les mairies précitées. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

Le Préfet de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la SAS FUTURES ENERGIES PAYS DU BARROIS. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Thomas TREGOAT responsable du projet au sein de la SAS FUTURES ENERGIES PAYS DU BARROIS (3, Allée d'Enghien, Les jardins de Brabois II – 54602 VILLERS-LES-NANCY), ou au bureau des réglementations et des élections de la préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT Cedex)